



Rapport annuel

sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets



ANNEE 2011



10 rue de la Mairie
28160 Dangeau
Tél. : 02 37 96 74 66
Fax : 02 37 96 74 69
E-mail : sictom.bbi@wanadoo.fr
Site web : www.sictombbi.fr

SOMMAIRE

PREAMBULE

I. HISTORIQUE	3
II. PERIMETRE DESSERVI.....	4
III. COMPETENCES ET MISSIONS	5
A. COMPETENCES	5
B. DECHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SICTOM BBI.....	5
C. ORGANIGRAMMES INTERNES	7

- 1 - INDICATEURS TECHNIQUES

IV. LA COLLECTE.....	10
A. LES COLLECTES EN PORTE A PORTE	10
1. <i>Les collectes des déchets ménagers</i>	10
2. <i>La collecte des déchets non ménagers</i>	11
3. <i>Le « camion vert »</i>	12
B. LES COLLECTES PAR APPORT VOLONTAIRE	12
1. <i>Déchèteries</i>	12
a) Fonctionnement.....	12
b) Résultats et évolution.....	13
2. <i>Plate-forme de compostage de végétaux</i>	15
3. <i>Collecte des déchets amiantés</i>	16
4. <i>Collecte des piles</i>	16
5. <i>Collecte des DASRI</i>	16
V. LE TRAITEMENT DES DECHETS.....	16
A. L'INCINERATION	16
1. <i>Le SOMEL</i>	16
2. <i>L'usine de valorisation énergétique Orisane</i>	17
B. LE CENTRE DE TRI	17
C. LA PLATE-FORME DE COMPOSTAGE DE VEGETAUX	19
D. LES DECHETS DE DECHETERIES	19
1. <i>Le site de Montmirail (72)</i>	19
2. <i>Les filières dédiées</i>	21
3. <i>Les autres déchets de déchèteries</i>	22
E. LES DECHETS AMIANTES	22
VI. ACTIONS DE SENSIBILISATION.....	23
A. LA SENSIBILISATION AU TRI	23
B. LA SENSIBILISATION A LA REDUCTION DES DECHETS	23

- II - INDICATEURS FINANCIERS

VII. MODALITES D'EXPLOITATION	26
VIII. FINANCEMENT DU SERVICE.....	27
IX. ANALYSE DES COÛTS 2011.....	28
A. LES CHARGES ET LES PRODUITS.....	28
B. COUT DES DIFFERENTS FLUX PAR SERVICE.....	30
C. EVOLUTION DES COUTS	31

SITUATION DU SICTOM BBI PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS DU PEDMA 28

SYNTHESE

PREAMBULE

I. HISTORIQUE

En **1969**, un syndicat intercommunal d'étude de la collecte et du traitement des ordures ménagères de la région de Brou Bonneval Illiers-Combray, regroupant 14 communes, a été **créé**.

Parallèlement, un schéma départemental de collecte et de traitement des déchets a été établi au début des années 1970 en Eure-et-Loir, se traduisant par la constitution des syndicats intercommunaux de collecte et de traitement des déchets.

En **1972**, ce syndicat fut transformé en syndicat de réalisations dit « **Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères** » dont les missions étaient de construire une usine d'incinération des ordures ménagères et de mettre en œuvre et assurer l'exploitation d'un service de collecte, ce qui fut réalisé dès 1973.

Dans le courant des années 1990, l'évolution de la législation et la vétusté de l'usine d'incinération ont incité le SICTOM à réorganiser l'ensemble du service en se lançant dans le tri des déchets avec :

- l'implantation d'un réseau de **3 déchèteries** entre **1993 et 1994**,
- la **collecte des emballages ménagers** en carton, métaux, plastiques et verre, ainsi que des journaux magazines dès **1996**,
- la construction d'une **plate-forme de compostage de végétaux** en **1997**.

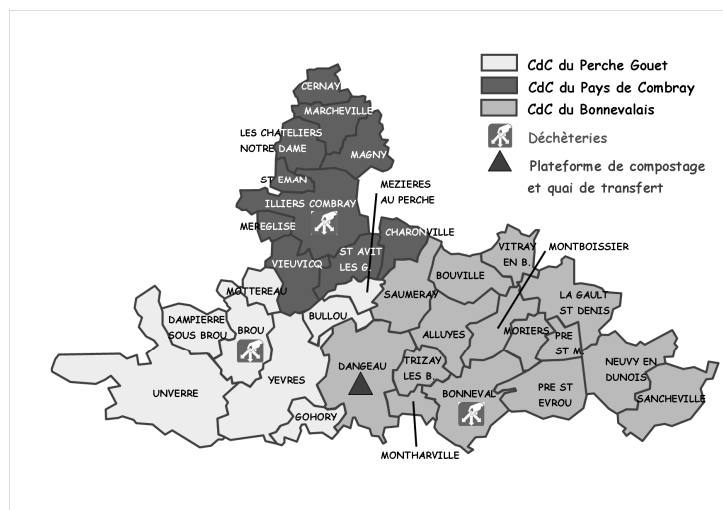
En **1999**, l'usine de Dangeau ne pouvant plus être mise aux normes, le SICTOM a adhéré au **SOMEL** (Syndicat des Ordures Ménagères d'Eure-et-Loir) qui a pour compétences :

- l'incinération des déchets,
- la création et gestion du quai de transfert de Dangeau,
- le transport des déchets vers l'unité d'incinération Orisane de Mainvilliers,
- la réhabilitation des anciens sites d'incinération et de stockage des mâchefers.

Fin 2005, l'usine d'incinération a été démolie en vue d'y construire un quai de transfert des ordures aux normes. Le SOMEL a réalisé les travaux en 2009.

Lors de la création des communautés de communes en **2002 et 2004**, le Syndicat est devenu **Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Brou Bonneval Illiers Combray (SICTOM BBI)**.

II. PERIMETRE DESSERVI



Le SICTOM assure la collecte de **33 communes**, réparties sur 3 communautés de communes créées par arrêté préfectoral en 2002 et 2004 et regroupant **23 940 habitants** (population légale 2011 - recensement 2008 (soit 1,51% de plus qu'en 2010)).

Communauté de communes du Pays de combray	Communes membres	Pop. Légale 2010 pop. Municipale recst. 2007	Pop. Légale 2011 pop. Municipale recst. 2008	
	Cernay	78 Hab.	78 Hab.	0,00%
Charonville	236 Hab.	255 Hab.	8,05%	
Illiers Combray	3 197 Hab.	3 249 Hab.	1,63%	
Les Chatelliers Notre Dam	130 Hab.	126 Hab.	-3,08%	
Magny	641 Hab.	656 Hab.	2,34%	
Marchéville	448 Hab.	454 Hab.	1,34%	
Méréglise	87 Hab.	90 Hab.	3,45%	
Saint Avit les guespières	317 Hab.	322 Hab.	1,58%	
Saint Eman	118 Hab.	115 Hab.	-2,54%	
Vieuvicq	447 Hab.	453 Hab.	1,34%	
	5 699 Hab.	5 798 Hab.	1,74%	

Communauté de communes du Perche Gouët	Communes membres	Pop. Légale 2010 pop. Municipale recst. 2007	Pop. Légale 2011 pop. Municipale recst. 2008	
	Brou	3 566 Hab.	3 534 Hab.	-0,90%
Bullou	214 Hab.	217 Hab.	1,40%	
Dampierre sous Brou	471 Hab.	471 Hab.	0,00%	
Gohory	246 Hab.	273 Hab.	10,98%	
Mézières au Perche	128 Hab.	128 Hab.	0,00%	
Mottereau	162 Hab.	159 Hab.	-1,85%	
Unverre	1 149 Hab.	1 172 Hab.	2,00%	
Yèvres	1 706 Hab.	1 709 Hab.	0,18%	
	7 642 Hab.	7 663 Hab.	0,27%	

Communauté de communes du Bonnevalais	Communes membres	Pop. Légale 2010 pop. Municipale recst. 2007	Pop. Légale 2011 pop. Municipale recst. 2008	
	Alluyes	686 Hab.	702 Hab.	2,33%
Bonneval	4 298 Hab.	4 432 Hab.	3,12%	
Bouville	510 Hab.	517 Hab.	1,37%	
Dangeau	929 Hab.	936 Hab.	0,75%	
Le Gault Saint Denis	670 Hab.	686 Hab.	2,39%	
Montboissier	301 Hab.	312 Hab.	3,65%	
Montharville	99 Hab.	101 Hab.	2,02%	
Moriers	209 Hab.	210 Hab.	0,48%	
Neuville en Dunois	316 Hab.	323 Hab.	2,22%	
Pré Saint Evroult	311 Hab.	315 Hab.	1,29%	
Pré Saint Martin	158 Hab.	160 Hab.	1,27%	
Sancheville	770 Hab.	778 Hab.	1,04%	
Saumeray	410 Hab.	412 Hab.	0,49%	
Trizay les Bonneval	267 Hab.	271 Hab.	1,50%	
Vitray en Beauce	309 Hab.	324 Hab.	4,85%	
	10 243 Hab.	10 479 Hab.	2,30%	

Population totale du SICTOM	23 584 Hab.	23 940 Hab.	1,51%
------------------------------------	--------------------	--------------------	--------------

Ces Communautés de Communes se substituent à leurs communes membres au sein du SICTOM.

III. COMPETENCES ET MISSIONS

A. Compétences

Le SICTOM de Brou Bonneval Illiers-Combray exerce 2 compétences :

⇒ la collecte :

Bilan 2011 - Organisation du service de collecte

Déchets collectés	COLLECTE		
	Type de service mis en place	Nature des contenants	Fréquence de collecte / Accès
Ordures ménagères résiduelles	Collecte en porte à porte	Au choix de l'habitant	C2 : bourgs de Brou, Yèvres, Bonneval et Illiers-Combray C1 : sur le reste du périmètre
Emballages	Collecte en porte à porte	bacs	C1
Journaux - magazines - Papiers blancs	Collecte en porte à porte	bacs	C1 : bourgs de Brou, Yèvres, Bonneval et Illiers Combray C0,5 : sur le reste du périmètre
Verre	Collecte en porte à porte	bacs	C1 : bourgs de Brou, Yèvres, Bonneval et Illiers Combray C0,5 : sur le reste du périmètre
Déchets végétaux	Collecte en porte à porte	vrac	Fréquence de collecte : sur RDV Accès aux personnes > 65 ans ou invalides
	Dépôt à la plate-forme de compostage : Dangeau ou en déchèteries		Accès aux particuliers et professionnels
Encombrants - gravats - métaux - déchets spéciaux - cartons	3 déchèteries : Brou, Bonneval, Illiers-Combray		Accès aux particuliers et professionnels
Piles	Bornes d'apport volontaire	36 bornes réparties sur le territoire	
DASRI	Dépôt en déchèteries	Boîtes sécurisées	Accès aux particuliers
Amiante	Opération ponctuelle	Dépôt une journée sur un site du Sictom	

C1 : 1 fois / semaine

C2 : 2 fois par semaine

C0,5 : tous les 15 jours

⇒ le traitement : tri des déchets recyclables et traitement des déchets des déchèteries et de la plate-forme de compostage.

L'incinération et le transfert/transport des ordures ménagères, ainsi que le transfert/transport des déchets recyclables sont transférés au SOMEL.

B. Déchets pris en charge par le SICTOM BBI



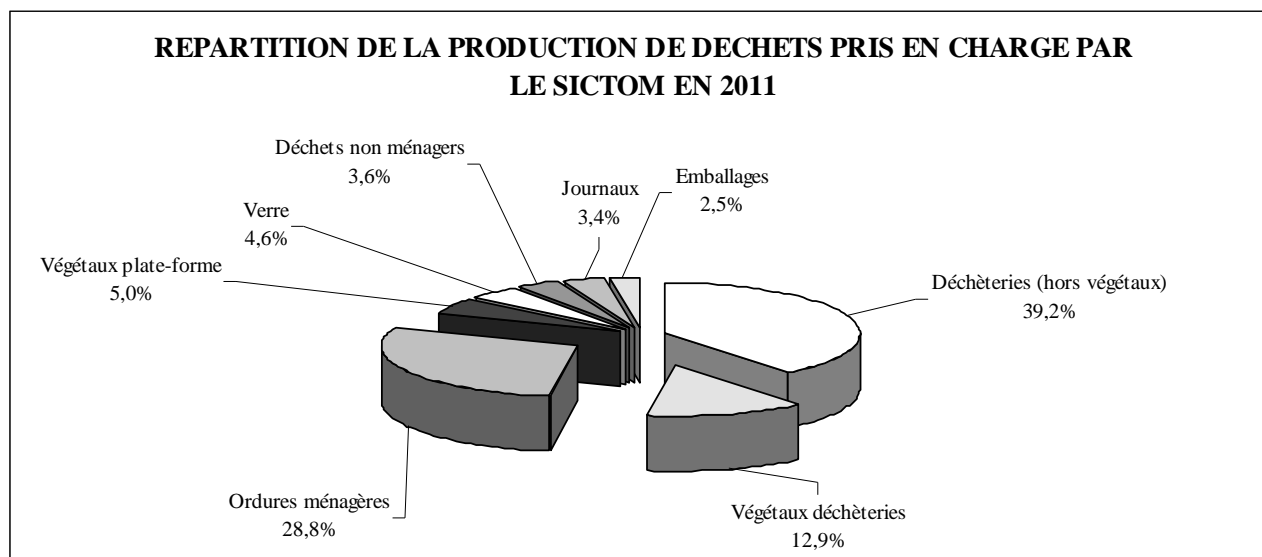
19 790 tonnes de déchets ont été pris en charge par le SICTOM en 2011, soit **6,8 % de plus** qu'en 2010.

730 kg de déchets par habitant ont été produit en 2011.

PM : moyenne Eure-et-Loir en 2010 : 613 kg/hab

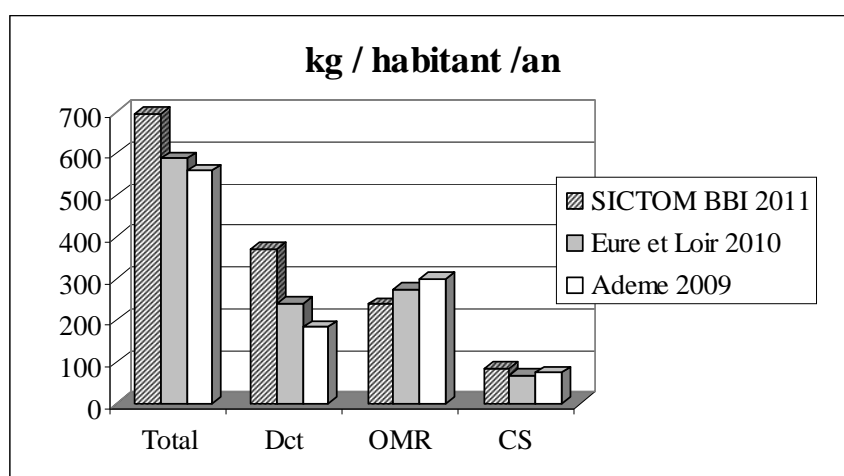
Evolution des tonnages collectés – SICTOM BBI

ANNEE	2007	2008	2009	2010	2011	évolution % 2010/2011
POP. MUNICIPALE (sans dble cpte) SICTOM BBI	23 297 hab.	23 297 hab.	23 297 hab.	23 584 hab.	23 940 hab.	
COLLECTE TRADITIONNELLE						
totalité de la population SICTOM BBI concernée	6 498 T 279 kg/hab./an	6 452 T 277 kg/hab./an	6 487 T 278 kg/hab./an	6 409 T 272 kg/hab./an	6 412 T 268 kg/hab./an	0,1% -1,4%
dont : ordures ménagères	5 865 T 252 kg/hab./an	5 802 T 249 kg/hab./an	5 800 T 249 kg/hab./an	5 721 T 243 kg/hab./an	5 704 T 238 kg/hab./an	-0,3% -1,8%
Déchets non ménagers sous redevance spéciale	633 T	650 T	687 T	688 T	708 T	3,0%
COLLECTES SELECTIVES						
totalité de la population SICTOM BBI concernée	2 238 T 96 kg/hab./an	2 231 T 96 kg/hab./an	2 145 T 92 kg/hab./an	2 086 T 88 kg/hab./an	2 067 T 86 kg/hab./an	-0,9% -2,4%
soit en % du total collecté	12,06	12,27	11,42	11,26	10,44	
verre	961 T 41 kg/hab./an	940 T 40 kg/hab./an	940 T 40 kg/hab./an	899 T 38 kg/hab./an	904 T 38 kg/hab./an	0,6% -0,9%
journaux magazines	769 T 33 kg/hab./an	747 T 32 kg/hab./an	684 T 29 kg/hab./an	670 T 28 kg/hab./an	666 T 28 kg/hab./an	-0,7% -2,1%
emballages	508 T 22 kg/hab./an	544 T 23 kg/hab./an	521 T 22 kg/hab./an	517 T 22 kg/hab./an	497 T 21 kg/hab./an	-3,8% -5,3%
POP. MUNICIPALE SICTOM BBI+ SIRTOM Pays Chartrain						
DECHETERIES (hors papiers et verre des conteneurs d'apport volontaire)	8 377 T	8 465 T	9 083 T	9 040 T	10 329 T	14,3%
totalité de la population concernée + SIRTOM PC	310 kg/hab./an	313 kg/hab./an	336 kg/hab./an	330 kg/hab./an	372 kg/hab./an	12,7%
valorisables (cartons, végétaux, métaux, bois, D3E, huiles, batteries)	3 550 T 131 kg/hab./an	4 102 T 152 kg/hab./an	4 236 T 157 kg/hab./an	4 109 T 150 kg/hab./an	4 543 T 164 kg/hab./an	10,6% 9,0%
autres (gravats, encombrants, DMS)	4 827 T 178 kg/hab./an	4 362 T 161 kg/hab./an	4 847 T 179 kg/hab./an	4 930 T 180 kg/hab./an	5 786 T 208 kg/hab./an	17,3% 15,7%
PLATE FORME DE COMPOSTAGE						
totalité de la population concernée + SIRTOM PC	3 963 T 146 kg/hab./an	3 424 T 127 kg/hab./an	3 547 T 131 kg/hab./an	3 294 T 120 kg/hab./an	3 542 T 128 kg/hab./an	7,5% 6,0%
dont : déchèteries	2 715 T	2 533 T	2 471 T	2 300 T	2 560 T	11,3%
camion vert	112 T	108 T	106 T	103 T	94 T	-8,5%
apports directs	1 136 T	783 T	970 T	891 T	888 T	-0,3%
<i>dont professionnels</i>			153 T	132 T	170 T	29,1%
TOTAL COLLECTE PAR LE SICTOM						
	18 555 T 738 kg/hab./an	18 188 T 724 kg/hab./an	18 791 T 752 kg/hab./an	18 528 T 732 kg/hab./an	19 790 T 767 kg/hab./an	6,8% 4,7%
TOTAL PRODUIT PAR LES MENAGES						
	17 922 T 711 kg/hab./an	17 538 T 696 kg/hab./an	17 951 T 716 kg/hab./an	17 708 T 698 kg/hab./an	18 912 T 730 kg/hab./an	6,8% 4,7%
dont recycle	7 036 T 281 kg/hab./an	7 224 T 286 kg/hab./an	7 304 T 288 kg/hab./an	7 057 T 275 kg/hab./an	7 422 T 284 kg/hab./an	5,2% 3,2%
soit en % du total collecté	39,26	41,19	40,69	39,85	39,25	-1,5%



Le poids de déchets collectés en **déchèterie** représente près de **52 % du poids total** collecté, celui des **ordures ménagères incinérées 29 %**.

Le SICTOM atteint un **taux de valorisation matière de 39 %** et un **taux de valorisation énergétique de 32,5 %**.

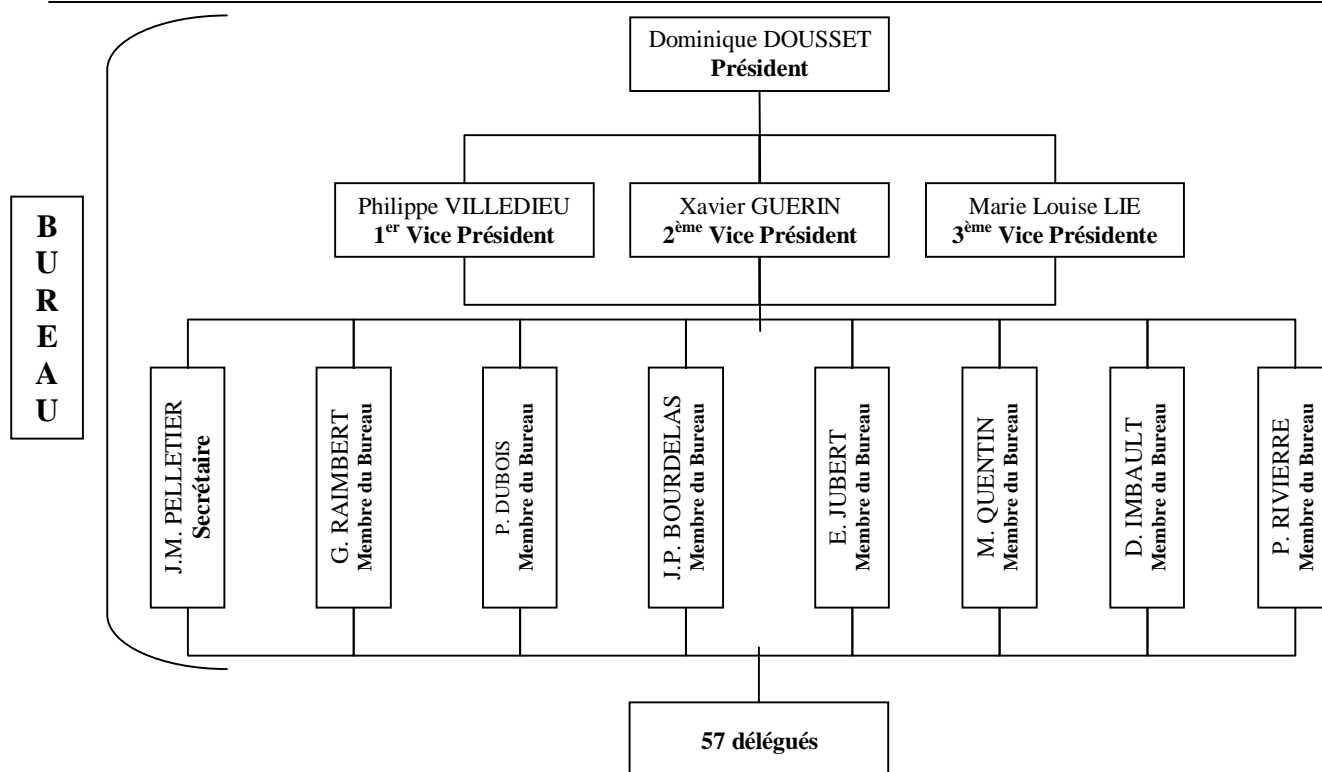


Il apparait clairement que les habitants du syndicat produisent plus de déchets que la moyenne nationale ou départementale. Ce phénomène semble lié essentiellement aux déchèteries qui réceptionnent une quantité très importante de déchets. Par contre, le SICTOM enregistre de bons résultats de collecte sélective qui permettent de réduire la collecte des OMR.

C. Organigrammes internes

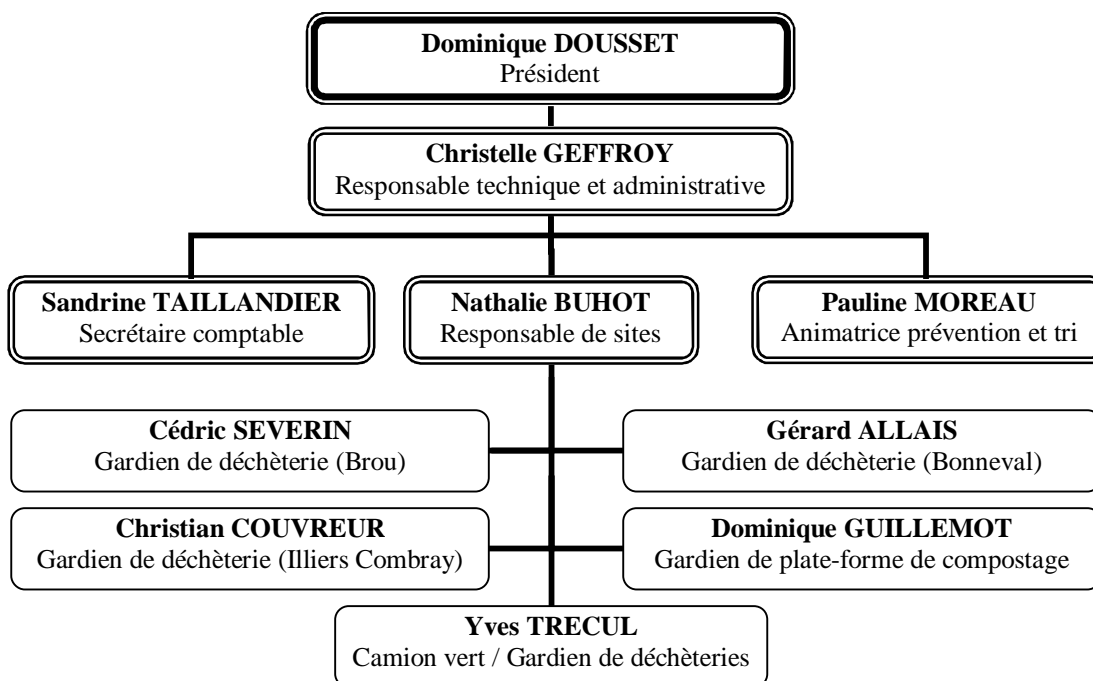
Le Comité Syndical :

Le SICTOM se compose d'un Bureau de 12 membres et d'un Comité Syndical de 66 délégués titulaires (2 par commune adhérente) et 66 suppléants, auxquels s'ajoutent un délégué titulaire et un délégué suppléant pour chaque communauté de communes (soit 69 délégués).



Le personnel du syndicat :

Le SICTOM embauche 7 agents à plein temps et 2 agents à temps non complet. Une chargée de mission Animatrice prévention et tri a été recrutée en septembre 2011.



- | -
**INDICATEURS
TECHNIQUES**

IV. LA COLLECTE

A. Les collectes en porte à porte

1. Les collectes des déchets ménagers

● Planning de collectes

Ordures ménagères + collectes sélectives	Type d'habitat	Population	Nombre de collecte
Bourgs de Brou, Yèvres, Bonneval, Illiers-Combray	Regroupé Maisons de ville + habitat collectif + Commerces	± 12 000 habitants	2 collectes hebdomadaires
Campagne et petites communes	Diffus Habitat individuel	± 12 000 habitants	1 collecte hebdomadaire

● Moyens matériels et humains

3 bennes tri-compartmentées assurent le ramassage quotidien et une benne de secours prend le relais en cas de panne d'un des véhicules. Grâce à ces camion-bennes, 3 flux de déchets peuvent être collectés simultanément en limitant les émissions de gaz à effet de serre et en permettant des économies d'énergie.

Les équipages sont formés d'un chauffeur et de deux ripeurs qui travaillent sur 4 jours (personnel Sita).

Au total, 18 tournées hebdomadaires (sur 6 jours) permettent la desserte des habitants des 33 communes.

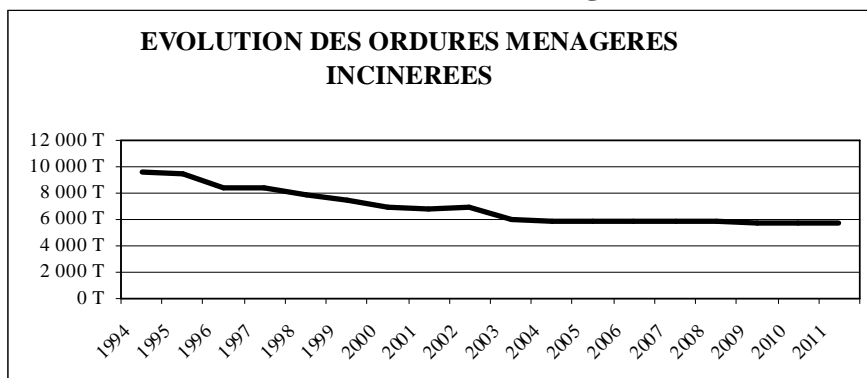
● Bilan des collectes

Collecte en porte à porte	Prestataire	Distance parcourue	Temps de collecte	Tonnages collectés 2011 (évolution 2010/2011)	
Ordures ménagères	Sita Centre Ouest	112 509 km	8 607 heures	5 704 T	- 0,3 %
Collectes sélectives				2 067 T	- 0,9 %

Soit :

- ☞ environ 0,9 tonne de déchets collectée à l'heure
- ☞ environ 7 tonnes collectées pour 100 km parcourus

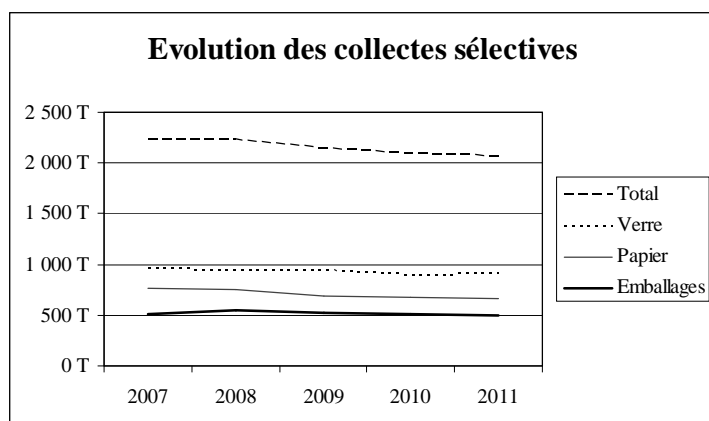
• Résultats des collectes d'ordures ménagères résiduelles



La quantité d'ordures ménagères a très légèrement baissé (0,3 %) en 2011.

Elle baisse régulièrement depuis la mise en service des collectes sélectives et des déchèteries.

● Résultats des collectes sélectives



La collecte sélective a diminué de presque 1% en 2011, notamment en raison de la crise économique :

- +0,6% sur le verre
- -0,7% sur les papiers
- - 3,8% sur les emballages

86 kg/hab/an collectés en 2011, ce qui reste une très bonne performance *PM* : moyenne départementale 2010 = 69,5 kg/hab/an

2. La collecte des déchets non ménagers

Conformément au code Général des Impôts et des Collectivités Territoriales, la collectivité doit imposer, en parallèle de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, la Redevance Spéciale auprès des établissements producteurs de déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères et qui utilisent les services de la collectivité.

Cette redevance est calculée à partir du coût réel du service rendu. Elle réduit donc d'autant le montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères payée par les contribuables.

Une convention d'abonnement à la redevance spéciale est signée entre l'établissement concerné et le SICTOM.

Le service comprend trois collectes hebdomadaires organisées selon une tournée spécifique les lundis, mercredis et samedis. Le nombre de bacs levés sert de base à la facturation.

En 2011 :

- 1 camion-benne traditionnel
- 1 chauffeur / ripeur
- 18 158 Km parcourus
- 688 tonnes de déchets collectés en porte à porte + 20 tonnes apportées en direct au centre de transfert
- Tarif du 4^{ème} trimestre 2011 : 16,82 € pour un bac 660 litres levé
- 41 abonnés
- 745 heures de service

ABONNES A LA REDEVANCE SPECIALE

ABONNE	ADRESSE		
Fondation Chevallier Debeausse	Rue Chevallier Debeausse	28800	Alluyes
Foyer Martial Taugourdeau	46 rue Emile Peigné	28800	Bonneval
Auberge de la Herse	2 place Leroux	28800	Bonneval
Camping du Bois de Chièvre	Bois de Chièvre	28800	Bonneval
Charcuterie	51 rue de Chartres	28800	Bonneval
Collège Bonneval	16 rue des Ecoles	28800	Bonneval
Boulangerie Bossion	3 rue de Chartres	28800	Bonneval
Hôpital Psychiatrique Henry Ey	32 rue de la Grève	28800	Bonneval
Hôtellerie du Bois Guibert	Lieu-dit Bois Guibert	28800	Bonneval
Huit à Huit	4 place de l'Eglise	28800	Bonneval
Le Home des Près	1 chemin des Près	28800	Bonneval
Maison de retraite	18 rue Saint Roch	28800	Bonneval
Marché Bonneval	rue Saint Roch	28800	Bonneval
SA Agribeauce	1 chemin des Roches	28800	Bonneval
Aldi Marché Brou	ZI nord	28160	Brou

BAJE	ZI route de Chartres	28160	Brou
Camping des Joncquières	Poméan	28160	Brou
Camping et base de loisirs	route des Moulins	28160	Brou
Casino	18 rue de la Chevallerie	28160	Brou
Collège Brou	9 rue des quatre vents	28160	Brou
Hôpital et maison de retraite	1 rue Marcel Bordet	28160	Brou
Intermarché	ZI route de Chartres	28160	Brou
Latty International	1 rue Xavier Latty	28160	Brou
Marché Brou	Hôtel de ville	28160	Brou
Marché Plus	17 place des Halles	28160	Brou
Plat d'Etain	4 place des Halles	28160	Brou
Vouzelaud Armurerie	8 place des Halles	28160	Brou
Bricomarché	ZI route de Chartres	28160	Brou
CALME	Moulin de Montjouvin	28120	Illiers Combray
Camping le Bois Fleuri	Hôtel de Ville	28120	Illiers Combray
Collège Illiers Combray	4 av. Georges Clémenceau	28120	Illiers Combray
Distribution Casino France	20 place du Marché	28120	Illiers Combray
FAPEC	18 rue des Tilleuls	28120	Illiers Combray
Hôpital Local et maison de retraite	6 ave G. Clémenceau	28120	Illiers Combray
Intermarché		28120	Illiers Combray
Maison de retraite SNCF	30 rue de Chartres	28120	Illiers Combray
Marché Illiers	Mairie 11 rue Philibert Poulain	28120	Illiers Combray
Netto		28120	Illiers Combray
SCI de la Citadelle	6 rue Pasteur	28120	Illiers Combray
Transreg	ZI rue des Mesliers	28120	Illiers Combray
La Ferme des Roches	Les Roches	28160	Unverre

Les communes de Brou et Illiers-Combray apportent, par leurs propres moyens, les déchets des marchés hebdomadaires au quai de transfert de Dangeau. Par conséquent, le SICTOM leur facture uniquement le traitement en fonction du poids déposé.

3. Le « camion vert »

Le service du « camion vert » collecte les déchets végétaux chez les personnes âgées de plus de 65 ans ou qui ont une carte d'invalidité. Ce service fonctionne sur rendez vous et est payant.

Il est réalisé par un agent du SICTOM équipé d'un camion benne < 3.5 tonnes.

Nombre de rendez-vous	Poids collecté	Km parcouru
496	94,272 T	10 901 km

Tarifs	
< 2 m ³	4 €
De 2 m ³ à ½ camion	10 €
> ½ camion	20 €

B. Les collectes par apport volontaire

1. Déchèteries

a) Fonctionnement

Le SICTOM est propriétaire de 3 déchèteries (Brou, Bonneval et Illiers-Combray) dont il assure l'entretien, le gardiennage et la gestion des enlèvements.

Le transport et le traitement des déchets sont confiés à un prestataire de service : NCI Environnement. Cette partie fera l'objet d'une analyse dans le paragraphe réservé au traitement des déchets.

Les déchèteries sont ouvertes 27 heures par semaine du 1^{er} novembre au 28 février et 33 heures par semaine du 1^{er} mars au 31 octobre.

Elles accueillent les particuliers du SICTOM (gratuit jusqu'à 2m³ par apport) et les professionnels du SICTOM (3 €/par apport < 2 m³). Les personnes extérieures peuvent aussi y accéder moyennant un tarif spécifique (particuliers : 3 €/par apport < 2 m³ – Professionnels : 6.10 €/par apport < 2 m³).

Le règlement intérieur présente les règles de fonctionnement des trois sites et les horaires d'ouverture (disponible en déchèterie ou au bureau du SICTOM).

● Moyens humains

4 équivalents temps plein pour le gardiennage et l'entretien (personnel du SICTOM)

● Moyens matériels

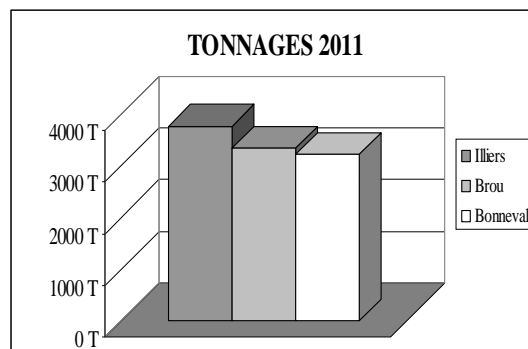
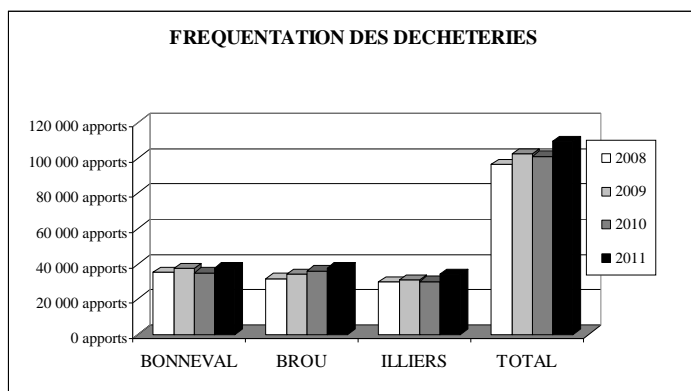
- ☛ 22 bennes 30 m³ 5 bennes 30 m³ à couvercle 7 bennes 10 m³
- ☛ 6 conteneurs d'apport volontaire pour le verre et les papiers recyclables
- ☛ 3 balances pour peser des déchets spéciaux

b) Résultats et évolution

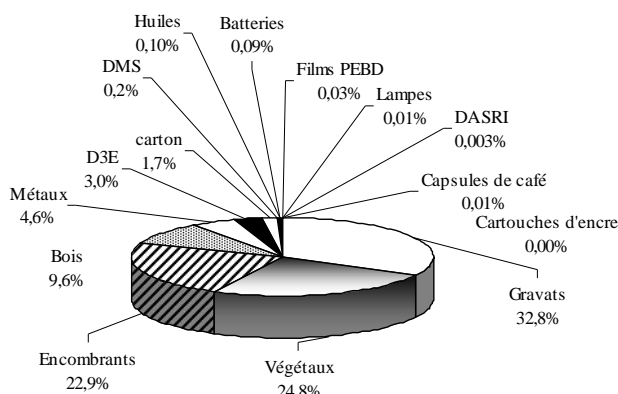
● Quantités par type de déchets

		2009	2010	2011	EVOLUT° 2010 - 2011
VEGETAUX Benne de 30 m ³	BONNEVAL	720,040 T	643,810 T	752,790 T	17 %
	BROU	840,570 T	790,090 T	877,450 T	11 %
	ILLIERS	910,620 T	847,940 T	929,340 T	10 %
		2 471,230 T	2 281,840 T	2 559,580 T	12 %
GRAVATS Benne de 10 m ³	BONNEVAL	911,300 T	881,140 T	1109,440 T	26 %
	BROU	804,020 T	883,980 T	1 038,210 T	17 %
	ILLIERS	998,220 T	1 025,780 T	1 239,840 T	21 %
		2 713,540 T	2 790,900 T	3 387,490 T	21 %
ENCOMBRANTS Benne de 30 m ³	BONNEVAL	681,400 T	656,320 T	722,250 T	10 %
	BROU	625,620 T	664,320 T	763,000 T	15 %
	ILLIERS	798,650 T	788,020 T	883,506 T	12 %
		2105,670 T	2108,660 T	2368,756 T	12 %
BOIS Benne de 30 m ³	BONNEVAL	276,170 T	278,640 T	316,720 T	14 %
	BROU	271,960 T	285,760 T	311,430 T	9 %
	ILLIERS	264,620 T	305,340 T	363,960 T	19 %
		812,750 T	869,740 T	992,110 T	14 %
D3E	BONNEVAL	99,685 T	109,545 T	108,574 T	-1 %
	BROU	87,896 T	90,791 T	104,587 T	15 %
	ILLIERS	77,742 T	84,999 T	95,933 T	13 %
		265,323 T	285,335 T	309,094 T	8 %
METAUX Benne de 30 m ³	BONNEVAL	140,260 T	132,720 T	134,230 T	1 %
	BROU	177,780 T	169,700 T	166,660 T	-2 %
	ILLIERS	178,120 T	174,100 T	177,300 T	2 %
		496,160 T	476,520 T	478,190 T	0 %
CARTON Benne de 30 m ³	BONNEVAL	50,720 T	51,740 T	57,580 T	11 %
	BROU	60,780 T	67,980 T	63,560 T	-7 %
	ILLIERS	48,600 T	52,700 T	58,440 T	11 %
		160,100 T	172,420 T	179,580 T	4 %
Déchets Ménagers Spéciaux	BONNEVAL	7,554 T	8,439 T	8,315 T	
	BROU	7,554 T	8,439 T	8,315 T	
	ILLIERS	7,554 T	8,439 T	8,315 T	
		22,663 T	25,317 T	24,944 T	-1 %
BATTERIES	BONNEVAL	5,580 T	3,613 T	3,033 T	
	BROU	5,580 T	3,613 T	3,033 T	
	ILLIERS	5,580 T	3,613 T	3,033 T	
		16,740 T	10,840 T	9,100 T	-16 %
HUILES Conteneurs 4 m ³	BONNEVAL	4,770 T	3,780 T	3,150 T	-17 %
	BROU	3,500 T	3,600 T	3,960 T	10 %
	ILLIERS	3,960 T	3,330 T	3,600 T	8 %
		12,230 T	10,710 T	10,710 T	0 %

PILES	BONNEVAL	1,698 T	1,756 T	1,403 T	-20 %
	BROU	1,698 T	1,756 T	1,403 T	
	ILLIERS	1,698 T	1,756 T	1,403 T	
		5,093 T	5,267 T	4,210 T	
LAMPES	BONNEVAL	0,233 T	0,242 T	0,235 T	-3 %
	BROU	0,233 T	0,242 T	0,235 T	
	ILLIERS	0,233 T	0,242 T	0,235 T	
		0,699 T	0,726 T	0,705 T	
DASRI	BONNEVAL	0,120 T	0,110 T	0,120 T	10 %
	BROU	0,120 T	0,110 T	0,120 T	
	ILLIERS	0,120 T	0,110 T	0,120 T	
		0,360 T	0,329 T	0,361 T	
CARTOUCHES D'ENCRE	BONNEVAL	0,169 T	0,247 T	0,175 T	-29 %
	BROU	0,201 T	0,376 T	0,195 T	
	ILLIERS	0,103 T	0,150 T	0,100 T	
		0,473 T	0,773 T	0,470 T	
CAPSULES CAFE	BONNEVAL		0,082 T	0,360 T	339 %
	BROU		0,073 T	0,240 T	
	ILLIERS		0,000 T	0,000 T	
		0,000 T	0,155 T	0,600 T	
FILMS PEBD	BONNEVAL			1,218 T	100 %
	BROU			0,652 T	
	ILLIERS			0,270 T	
		0,000 T	0,000 T	2,140 T	
TOTAL		9 083,031 T	9 039,532 T	10 328,040 T	14 %



DECHETS COLLECTES EN DECHETERIES EN 2011



14,23 % de déchets supplémentaires ont été déposés en déchèteries et traités en 2011.

Plus de **109 000 apports** ont été enregistrés en 2011, soit 8% de plus par rapport à 2010 (+ **14,75 % en 5 ans**, + 111 % en 10 ans).

Depuis quelques années, la déchèterie de Bonneval est la plus fréquentée, mais la déchèterie d'Illiers-Combray reçoit le plus de tonnages.

Les quantités de gravats, végétaux et encombrants dominent.

372 kg/hab/an ont été collectés (PM : moyenne départementale 2010 = 242 kg/hab/an).

44 % des déchets sont valorisés.

Le SICTOM se trouve confronté à un problème récurrent de vols et de dégradations depuis qu'il sépare les D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) des autres déchets. Ce type de déchets, ainsi que la ferraille et les batteries attirent les « visiteurs » qui dégradent notamment les clôtures et les serrures et volent à l'occasion du petit matériel. Des dépôts de plainte et des mains courantes sont régulièrement enregistrées en gendarmerie.

2. Plate-forme de compostage de végétaux

Le SICTOM exploite sa plate-forme de compostage de déchets végétaux située sur la commune de Dangeau, construite en 1997.

● Moyens humains

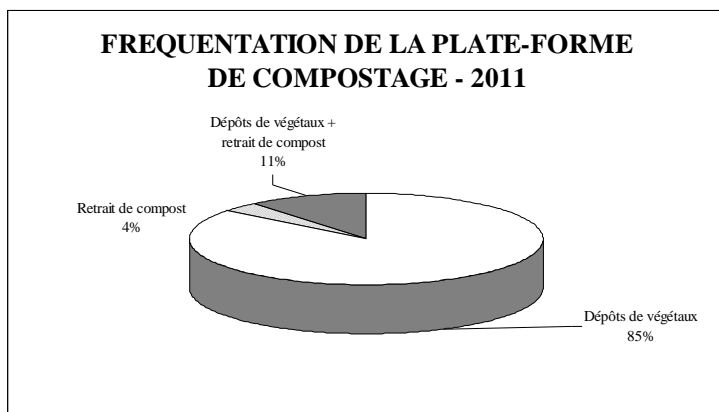
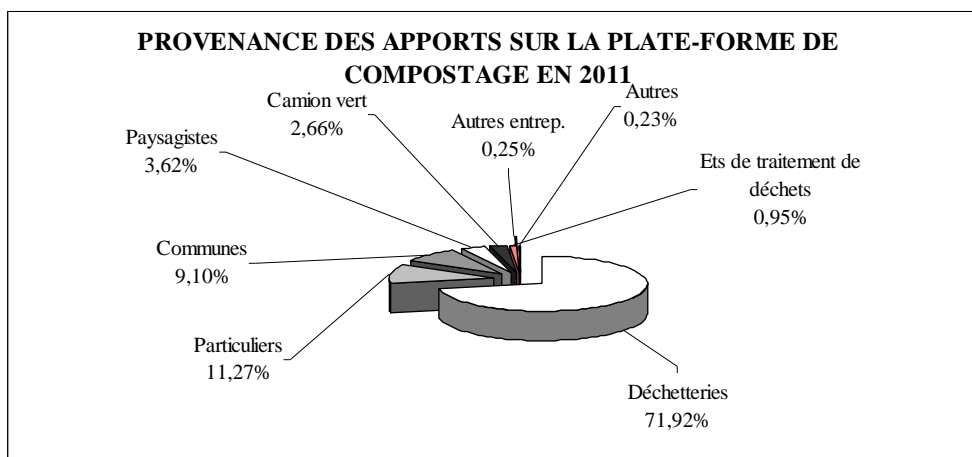
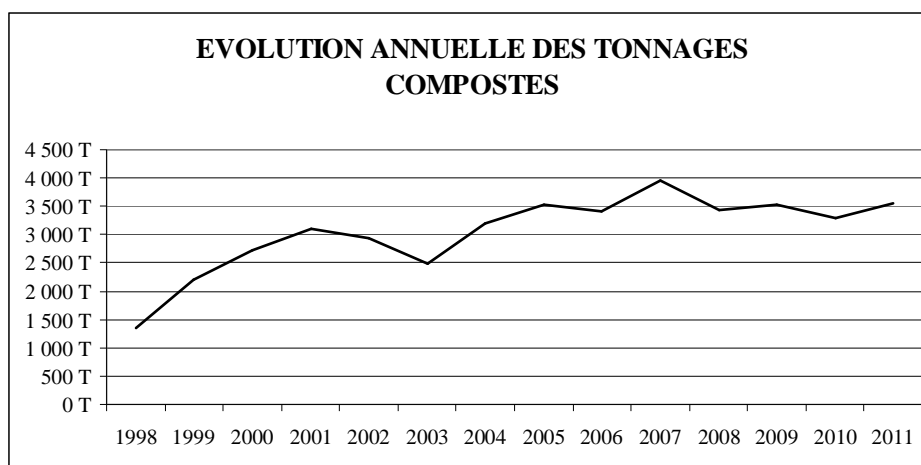
1 équivalent temps plein pour le gardiennage et l'entretien (personnel du SICTOM)

● Moyens matériels

- 1 plate-forme de 4 750 m²
- 1 bassin de rétention
- 4 rampes d'arrosage
- 1 pompe électrique
- 1 chargeur télescopique

● Résultats de collecte

3 542 tonnes de végétaux ont été réceptionnés sur le site en 2011 en vue d'être compostés, soit **7,5% de plus** qu'en 2010 et l'équivalent de 2009.



8 096 dépôts de végétaux et / ou retraits de compost de particuliers ont été enregistrés en 2011, soit **8,7 % de moins qu'en 2010**. Il existe une corrélation directe entre la fréquentation et les conditions météorologiques et notamment les chutes de neige du début et de la fin d'année 2011.

3. Collecte des déchets amiantés

Une nouvelle journée de collecte de déchets amiantés a été organisée en mars 2011.

La société Process Amiante de Clévilliers a assuré la prise en charge des déchets sur le site de la plate-forme de compostage.

Afin de garantir un minimum de tonnage, l'opération s'est faite en partenariat avec le SIRTOM du Pays Chartrain et le SICTOM de Nogent le Rotrou.

Prix facturé aux clients : 0,50 €TTC / kg

Poids collecté : 23,240 Tonnes

4. Collecte des piles

36 bornes à piles sont réparties sur le territoire syndical. Elles sont vidées régulièrement par l'agent de collecte des végétaux.

A cette collecte de piles en bornes d'apport volontaire, s'ajoutent les accumulateurs déposés en déchèteries par les particuliers, mais aussi par les revendeurs qui doivent désormais récupérer les piles usagées. En effet, en accord avec Corépile, société agréée pour la collecte et le traitement, les déchèteries sont devenues un point de regroupement pour les petits détaillants.

4,187 tonnes ont ainsi été collectées et traitées spécifiquement en 2011 (-20,5 %).

5. Collecte des DASRI

Le SICTOM a mis en place, depuis le 1^{er} juin 2006, un dispositif de collecte des déchets piquants et coupants d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) auprès des patients en auto-traitement.

Les pharmaciens distribuent les boîtes sécurisées vides (fournies gratuitement par la société Alliance Santé) auprès des patients concernés et les déchèteries récupèrent les boîtes pleines verrouillées.

Depuis octobre 2008, le Service Départemental d'Incendie et de Secours collecte les déchets regroupés en déchèterie.

En **2011, 361 kg** de déchets ont été collectés (+ 9,7 %).

V. LE TRAITEMENT DES DECHETS

A. L'incinération

1. Le SOMEL

Le SICTOM a délégué la compétence transfert, transport et incinération des ordures résiduelles au SOMEL (Syndicat des ordures ménagères d'Eure-et-Loir). Il assure :

- la gestion des quais de transfert de Dangeau, Nogent le Rotrou et Chartres
- le transport des déchets des quais de transfert vers l'usine de traitement,
- les relations contractuelles avec l'usine d'incinération.

Le SOMEL comprend le SYROM de la région de Dreux, Dreux Agglomération, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou, le SICTOM de La loupe – Courville sur Eure et le SICTOM BBI.

Courant 2009, le SOMEL a construit un quai de transfert des ordures sur l'ancien site de l'usine d'incinération à Dangeau. Les camions de collecte vident leur chargement dans les trémies de l'installation. Les ordures sont alors regroupées dans des bennes à fond mouvant qui, une fois pleines, sont acheminées vers l'usine d'incinération des ordures de Mainvilliers.

2. L'usine de valorisation énergétique Orisane

- Effectifs : 30 personnes
- 2 fours d'une capacité totale de 110 000 tonnes par an

La combustion des ordures permet de produire de l'électricité dont 90 à 95 % sont vendus à la Régie du Syndicat Electrique Intercommunal du Pays Chartrain (RSEIPC).

● Tonnages traités en 2011 :

- 92 340 tonnes d'ordures ménagères (dont 6.94% en provenance du SICTOM BBI)
- 20 975 tonnes de déchets industriels banals

● Flux sortants :

- 23 054 tonnes de mâchefers (211 kg / tonne de déchets traités)
 - dont : 1 651 tonnes de métaux ferreux valorisés (1,66% d'une tonne de déchets traités),
 - 159 tonnes d'aluminium valorisé (0,13 % d'une tonne de déchets traités),
 - 21 244 tonnes de mâchefers utilisés en sous-couche routière.
- 5 578 tonnes de Refiom (résidus des fumées d'incinération) traités au centre de stockage de classe I de Laval (51 kg / tonne de déchets traités)
- 54 646 MWh exportés par Orisane sur le réseau de la RSEIPC (0,499 MWh / tonne de déchets traités)

B. Le centre de tri

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les emballages recyclables (hors verre) et les journaux-magazines collectés sélectivement sont triés au centre de tri Natriel qui est exploité en régie par Dreux Agglomération.

● Moyens humains :

Dreux Agglomération a mis au point une politique d'insertion efficace où le centre de tri apparait comme un outil bien adapté puisque les postes y sont accessibles aux personnes peu qualifiées.

● L'outil :

- Capacités de tri :
 - 9 200 tonnes d'emballages
 - 10 800 tonnes de journaux-magazines
- 2 chaînes de tri (journaux-magazines / emballages)
- 1 aire de stockage amont pour le dépotage des matériaux à trier de 754 m²
- 1 aire de stockage aval avant reprise et évacuation des matériaux triés de 520 m²

● **Production de matériaux recyclables issus des collectes sélectives :**

Matériaux	Tonnage valorisé et traité		Filières de recyclage au 31.12.2011
	2010	2011	
Emballages	496 T	476 T	
Carton	171 T	124 T	Sita - Descartes (37)
Plastique	116 T	120 T	Sita - MPB ou FPR ou Regene Atlantique (71)
Refus	108 T	113 T	Orisane - Valorisat° énergétique
Acier	63 T	58 T	Arcelor - Dunkerque (59)
Tetra	28 T	20 T	Georgia Pacific Hondouville (27)
Aluminium	2 T	2 T	Sita - Norval Berville sur Seine
Papier	7,729	15 T	UPM Chapelle Darblay – Grand Couronne (76)
Stock	8 T	24 T	Orisane - Valorisat° énergétique
Papier	687 T	679 T	
Papier	650 T	653 T	UPM Chapelle Darblay – Grand Couronne (76)
Refus	22 T	26 T	
Stock	15 T	0 T	
Verre	929 T	1 002 T	
Verre	862 T	983 T	O-I Manufacturing - Villeurbanne (69)
Refus	0 T	0 T	
Stock	67 T	19 T	

Les quantités valorisées et traitées évoluent d'une année sur l'autre en fonction des résultats de collecte, mais aussi en fonction des stocks, c'est-à-dire des tonnages restant à trier ou à livrer aux repreneurs au 31 décembre de l'année en cours. De plus, une « freinte » (écart entre le tonnage collecté et le tonnage traité par le centre de tri) est liée au mode de calcul de la répartition des tonnages sur chaque collectivité. Cette affectation se fait automatiquement grâce à un logiciel informatique Eco-Emballages.

Résultats des caractérisations :

Un échantillonnage régulier des emballages et des journaux, revues, magazines permet de connaître la composition des déchets recyclables et le contrôle de la qualité des collectes.

Emballages :

	Acier	Alu	Briques	PET clair	PET foncé	PEHD	Cartons imprimés	Cartons bruns	papiers	Refus
2010	16,47%	0,81%	6,66%	13,88%	2,89%	8,48%	22,52%	6,89%	2,40%	19,00%
2011	14,56%	0,91%	6,45%	15,24%	3,86%	8,34%	24,40%	5,79%	3,40%	17,04%

La qualité des emballages collectés s'est légèrement améliorée sur 2011 et est légèrement supérieure à la moyenne départementale (Eure-et-Loir 2010 : 19 %).

Journaux, revues, magazines :

	Refus
2010	3,87 %
2011	2,78 %

Les papiers collectés sélectivement sont de très bonne qualité.

Verre :

Le verre est simplement rechargé dans les camions des repreneurs sans subir de tri (inutile et dangereux à réaliser).

Comparaison par rapport aux performances nationales :

Matériaux livrés aux repreneurs	Performances SICTOM BBI 2011	Performances nationales 2009
Métaux (alu + acier)	2,51 kg / hab	0,9 kg / hab
Cartons + briques	6,03 kg / hab	5,8 kg / hab
Plastiques	5,01 kg / hab	3,1 kg / hab
Papiers	27,28 kg / hab	24,0 kg / hab
Verre	41,06 kg / hab	30,4 kg / hab

Les performances du SICTOM BBI sont supérieures à la moyenne nationale pour les 5 matériaux.

C. La plate-forme de compostage de végétaux

La plate-forme de compostage a pour objectif de produire un compost par fermentation aérobie et valoriser ainsi une grande part des déchets verts. Le compost produit respecte la norme NFU 44-051 relative aux amendements organiques. Des analyses régulières en laboratoire sont réalisées afin d'en contrôler la qualité.

La société Ecosys assure par contrat le broyage et le criblage des déchets verts stockés sur la plate-forme.

Le process technique est le suivant :

- ⇒ réception, pesée (pour les plus gros chargements) et contrôle des matériaux entrants,
- ⇒ enlèvement des indésirables,
- ⇒ broyage,
- ⇒ mise en andain avec humidification,
- ⇒ fermentation pendant quatre à cinq mois avec un retournement,
- ⇒ criblage à la maille de 20 mm.

Le compost est redistribué en partie gratuitement aux usagers (particuliers et communes). Depuis 2009, le SICTOM vend une partie du produit fini à la société Axéreal. La société Ecosys pourrait se charger éventuellement d'écouler les surplus.

L'entretien du site et l'accueil des usagers sont assurés par un agent du SICTOM (1 équivalent temps plein).

Le règlement intérieur présente les règles de fonctionnement du site et les horaires d'ouverture (disponible à la plate-forme ou au bureau du SICTOM).

Résultats de la production :

Compost évacué	±1 650 tonnes
Compost valorisé vendu par le SICTOM	1 465 tonnes
Compost valorisé distribué gratuitement par le SICTOM	±200 tonnes
Compost valorisé par Ecosys	0 tonne
Refus traités par Ecosys dans une chaudière biomasse	186 tonnes

D. Les déchets de déchèteries**1. Le site de Montmirail (72)**

Suite à un appel d'offres, les déchets de déchèteries les plus volumineux, ainsi que les déchets dangereux sont pris en charge et traités par la société NCI Environnement dont le siège social se situe au Mans.

● **Le transport des déchets :**

Personnel et matériel :

- La société NCI Environnement attribue un nombre de chauffeurs sur le secteur du SICTOM en fonction des besoins.
- 1 chauffeur qualifié habilité pour le transport des matières dangereuses
- véhicules utilisés : - Renault / RVI premium 6x2*4 ampliroll
 - 1 camion plateau 19 tonnes avec hayon élévateur et équipement ADR

Rappel : les bennes sont la propriété du SICTOM BBI.

● **Le traitement des déchets :**

L'ensemble des déchets (excepté les déchets dangereux et les déchets végétaux) transitent par le Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux Classe II de Montmirail exploité par la société NCI Environnement.

Installations sur le site de Montmirail :

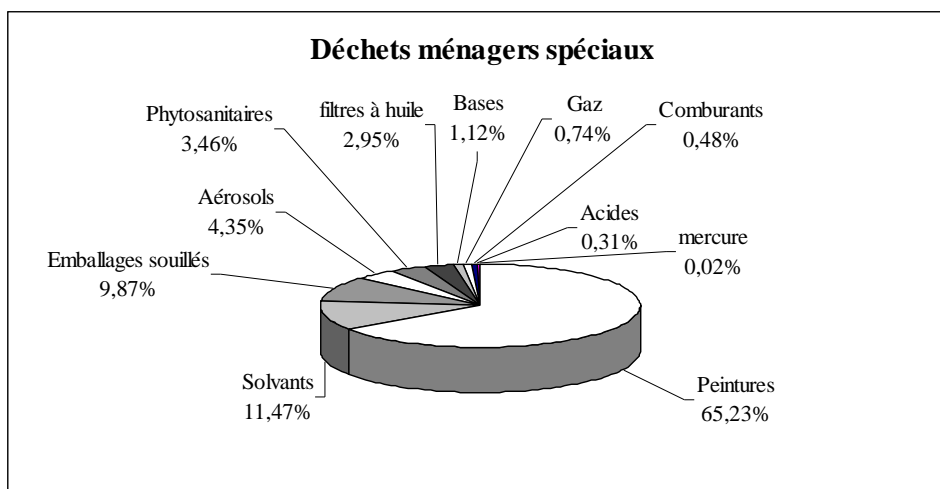
- un centre de stockage de déchets non dangereux : capacité 75 000 tonnes par an avec récupération des lixiviats pour traitement en station d'épuration et valorisation énergétique des biogaz (production d'électricité)
- un broyeur à bois
- un pont bascule
- une presse à balles pour les cartons

Chaque type de déchets suit une filière de traitement spécifique :

	Matériaux	Unité de traitement localisation
Déchèteries	Encombrants	Enfouissement en Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de classe 2 - NCI Environnement - Montmirail (72)
	Gravats	Centre de transfert - NCI Environnement - Montmirail (72) Puis enfouissement ou réutilisation pour remblais
	Carton	Centre de transfert – NCI Environnement Montmirail (72) puis Recyclage par Seyfert Paper SAS – Descartes (37) ET SITA
	Bois	Broyage au centre de transfert - NCI Environnement - Montmirail (72) Puis Valorisation énergétique (chaudière biomasse)
	Ferrailles	Centre de transfert – NCI Environnement Montmirail (72) Puis Recyclage par Passenaud - Champagné (72)
	Déchets Ménagers Spéciaux	Centre de transfert - NCI Environnement – Le Mans (72) puis traitement spécifique par valorisation énergétique - TRIADIS – Rennes (35)
	Films plastique en PEBD	Centre de transfert – NCI Environnement Montmirail (72) Puis recyclage

Les déchets verts sont transportés par NCI Environnement à la plate-forme de compostage du SICTOM BBI.

Les Déchets Ménagers Spéciaux :



Près de **26 tonnes de déchets ménagers spéciaux** ont été traités. Un chimiste du centre de traitement Triadis établi un tri fin des produits et les regroupe par famille et par filière de traitement. Systématiquement un bordereau de suivi permet de tenir une traçabilité du déchet.

2. Les filières dédiées

Les filières dédiées répondent à une volonté gouvernementale qui vise, dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP), à mettre en place des filières de collecte et de traitement spécifiques à un type de déchets prises en charge en totalité par les producteurs.

● Les D3E

Les D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) sont séparés des autres déchets depuis fin 2007 sur les déchèteries du SICTOM BBI.

L'éco-organisme Ecosystème, agréé par l'état, assure la collecte de ces déchets, leur tri et leur valorisation (démantèlement et séparation des matières pour valorisation ou traitement).

Tonnages valorisés :

	2010	2011	Progression	unité de traitement
Gros électro. hors froid	100.3 T	111.6 T	11 %	Norval – Berville sur Seine (76)
Gros électro. froid	48.2 T	47.7 T	-1 %	Triade– Saint Sylvain d'Anjou (49)
Ecrans	67.1 T	75.1 T	12 %	Galloo / Satri – Dreux (28)
Petits électroménagers	69.9 T	74.8 T	7 %	Véolia Triade – Gonesse (95)
Total	285.3 T	309.1 T	8 %	

Matières recyclées	245.1 T
Matières valorisées énergétiquement	17.7T
Total valorisé	262.8 T
Matières éliminées en installations spécialisées	46.3T

Performances:

SICTOM BBI : 13,7 kg / hab/ an
Eure-et-Loir : 4,8 kg / hab / an
France : 4,7 kg / hab / an

● Les lampes

Créé le 26 mai 2005 par plusieurs fabricants de lampes souhaitant intensifier leurs efforts en faveur de la protection de l'environnement, Recylum, éco-organisme, intervient pour le compte de tous les producteurs de lampes qui le souhaitent (fabricants, importateurs, distributeurs ayant leur marque propre...).

Depuis 2008, Recylum intervient auprès du SICTOM BBI afin de collecter et traiter les lampes à économie d'énergie, les néons.... Près de 705 kg ont été broyés ou découpés afin de séparer les différents matériaux et notamment les matières dites dangereuses et ainsi de les orienter vers les filières en aval appropriées.

● Les piles

Le traitement de ces déchets est assuré gratuitement par la société Corepile qui relève les fûts de stockage sur chaque déchèterie dans le cadre d'un protocole d'accord signé le 05 octobre 2000 entre la FIEEC (Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de la Communication), la FCD (Fédération du Commerce et de la Distribution) et l'AMF (l'Association des Maires de France).

Les piles sont recyclées selon des procédés qui varient en fonction du type de piles. Les différents matériaux valorisables sont extraits en vue d'être recyclés.

● Les huiles de vidange

Les huiles de vidange sont collectées (via les déchèteries) par la société Véolia Propreté (Crucey - 28), agréée par la préfecture, afin d'être régénérées.

3. Les autres déchets de déchèteries

● Les DASRI

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours collecte les déchets regroupés en déchèterie et en fait assurer le traitement dans le respect de la législation à l'usine Arcante de Blois.

● Les consommables informatiques

La Société Collectors (Mornant – 69) récupère, trie et recycle gratuitement les consommables informatiques usagés collectés en déchèterie.

● Les capsules Nespresso

La Société Collectors (Mornant – 69) récupère, trie et recycle gratuitement les capsules de café de la marque Nespresso collectés en déchèterie (recyclage de l'aluminium et compostage du marc).

● Les batteries

Régulièrement, un agent du SICTOM qualifié pour le transport des matières dangereuses, achemine les batteries collectées en déchèteries jusqu'à la société Spechat à Bonneval qui en assure ensuite le traitement et la valorisation via une installation de traitement (Société Lifmetal SA à Stains - 93).

● Les textiles

Les deux bornes d'apport volontaire présentes sur les déchèteries de Bonneval et Illiers-Combray sont vidées par la société Ecotextile qui assure le tri des textiles usagés afin d'en permettre le recyclage ou le réemploi. 13,600 tonnes ont été collectées par leur intermédiaire.

En parallèle de cette organisation, quelques communes et supermarchés ont accepté de mettre en place des bornes d'apport volontaire sous les sollicitations directes des sociétés Ecotextile ou Le Relais.

E. Les déchets amiantés

Les 23 tonnes de déchets amiantés pris en charge par la société Process Amiante de Clévilliers, lors de la journée de collecte ont été acheminés par camion vers la société 2B recyclage, sur leur site de stockage ISDI de classe 3 à l'Hôtellerie de Flée (49500).

VI. ACTIONS DE SENSIBILISATION

A. La sensibilisation au tri

Les gestes de tri sont bien ancrés dans les habitudes de la population. Mais des rappels réguliers sont nécessaires.

Ainsi, chaque année le SICTOM BBI diffuse, avec l'aide des communes, un **bulletin d'information** rappelant le fonctionnement des services, des consignes de tri...



Un **guide de tri** imprimé en 2009, et toujours d'actualité, est remis à chaque nouvel habitant ou à toute personne en faisant la demande.

Grace à un **site internet** www.sictombbi.fr, l'utilisateur a accès à tout moment à l'ensemble des informations liées au service d'élimination des déchets du SICTOM BBI.

En septembre 2011, un chargé de mission a été recruté en vue de sensibiliser la population aux bons gestes de tri et de prévention.

B. La sensibilisation à la réduction des déchets

Fin 2011, le SICTOM BBI s'est engagé dans un Plan Local de Prévention pour une durée de 5 ans visant les objectifs de réduction du PEDMA 28 (réduction de la production des ordures ménagères et assimilées de 7 % en 5 ans).

Afin de porter ce projet et de mener une véritable politique de réduction de la quantité et de la nocivité de nos déchets, une chargée de mission a été recrutée en septembre 2011.

Ses missions portent en premier lieu sur la prévention, mais aussi sur la sensibilisation au tri.

Sa première tâche a été de rédiger les dossiers de demande de subventions auprès de l'Ademe et du Conseil général. Une année complète est réservée à la réalisation d'un diagnostic du territoire en vue d'identifier les gisements d'évitement et de prévoir un programme d'actions concrètes de sensibilisation à la réduction des déchets.

La gestion domestique des déchets organiques :

Dans ce cadre, une réflexion a été initiée dès 2011, afin de mettre en place une opération de gestion domestique des déchets organiques. Les actions liées à cette opération débiteront dès le début d'année 2012 afin d'inciter les usagers à composter la partie biodégradable de leurs déchets et à « jardiner en nature » par l'organisation de réunions d'information et la distribution de composteurs individuels.



« Stop pub » :



Un autocollant est disponible en déchèterie pour toute personne qui souhaite désencombrer sa boîte aux lettres des courriers non adressés et ainsi participer à la réduction des déchets papiers.

Perspectives et projets :

Outre ces actions concrètes de sensibilisation pour réduire les quantités de déchets et leur nocivité, le SICTOM s'efforce aussi de développer les filières de valorisation.

Ainsi en 2011, les films plastiques en PEBD sont triés en déchèteries afin d'être séparés des encombrants et d'être ainsi recyclés. En partenariat avec nos prestataires, d'autres filières seront étudiées (valorisation des plastiques durs, des huiles alimentaires usagées par exemple).

En fonction de l'évolution de la réglementation, d'autres filières spécifiques type REP (Responsabilité Elargie du Producteur) seront aussi mises en place dans les mois à venir par la création de nouveaux éco-organismes chargés de l'élimination de certains déchets comme les déchets d'ameublement, les déchets dangereux des ménages... Le SICTOM BBI restera attentif à cette évolution et s'efforcera de répondre au mieux à ces évolutions.

- II -
INDICATEURS
FINANCIERS

VII. MODALITES D'EXPLOITATION

<u>Activité</u>	<u>Mode d'exploitation</u>	<u>Titulaire du contrat</u>	<u>Début du contrat</u>	<u>durée du contrat</u>	<u>Objet</u>	<u>Observations</u>
Collectes Ordures Ménagères & assimilées + Collectes Sélectives	Marché de service	SITA CENTRE OUEST + NATRIEL (sous-traitant)	01/01/2009	5 ans + 1 an + 1 an	-collecte des déchets ménagers et non ménagers en porte à porte -collectes sélectives en porte à porte -tri des matériaux recyclables	
Déchèteries	Régie directe	/	/	/	. gardiennage et entretien	3 agents du SICTOM
	Marché de service	NCI Environnement	01/01/2009	5 ans + 1 an + 1 an	. transport des matériaux . traitement des matériaux	
Plate-forme de compostage de déchets verts	Régie directe + Marché de service	/ Ecosys	/ 01/01/2010	/ 31/12/2011 + reconduct° 1an	gardiennage et entretien réception, tri broyage, criblage arrosage distribution du compost	1 agent du SICTOM Les interventions de broyage et criblage sont réalisées par l'entreprise Ecosys
Collecte de végétaux à domicile sur appel	régie directe	/	/	/	collecte des végétaux chez les personnes âgées collecte de quelques encombrants et de recyclables travaux d'entretien (véhicules, récipients de collecte...)	1 agent du SICTOM
Collecte des piles	régie directe	/	/	/	vidage des bornes à piles dans les communes	1 agent collecte des végétaux
Transfert + transport + Incinération	Délégation de compétences	SOMEL		durée illimitée	Incinération Réalisation et gestion du quai de transfert transport des déchets du quai vers l'usine d'incinération Réhabilitation de l'ancien site	

VIII. FINANCEMENT DU SERVICE

Le financement fiscal du service d'élimination des déchets est assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Cette taxe est un impôt direct dû par les personnes assujetties à la taxe foncière sur les propriétés bâties. La taxe est instituée par l'assemblée délibérante.

Des zones de perception sont définies en fonction de la fréquence hebdomadaire de collecte.

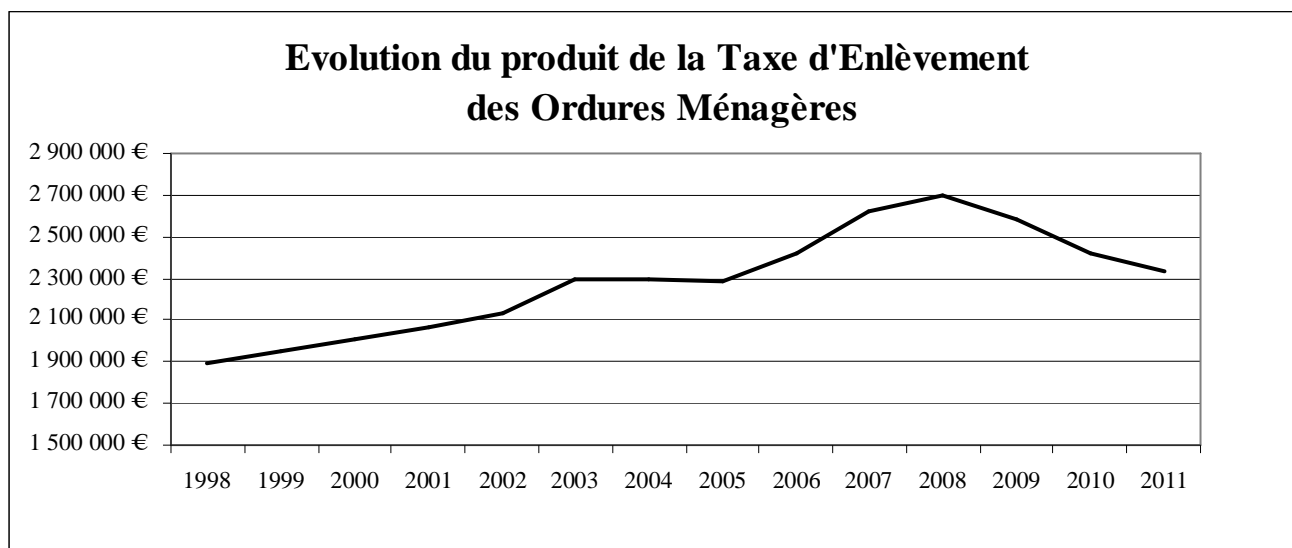
Le Code Général des Impôts prévoit plusieurs cas d'exonération générale de l'assujettissement à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : une exonération permanente est accordée aux bâtiments publics affectés à un service public ou d'intérêt général et non productifs de revenus.

Vu l'article 68 de la loi de finances rectificative pour 2004, le Comité syndical a décidé que tous les locaux situés sur le territoire du syndicat seront assujettis à la TEOM.

Néanmoins, le SICTOM accorde des exonérations facultatives aux propriétaires de locaux à usage commercial ou industriel qui peuvent justifier d'un contrat d'élimination de leurs déchets avec une société spécialisée ou qui sont redevables de la redevance spéciale.

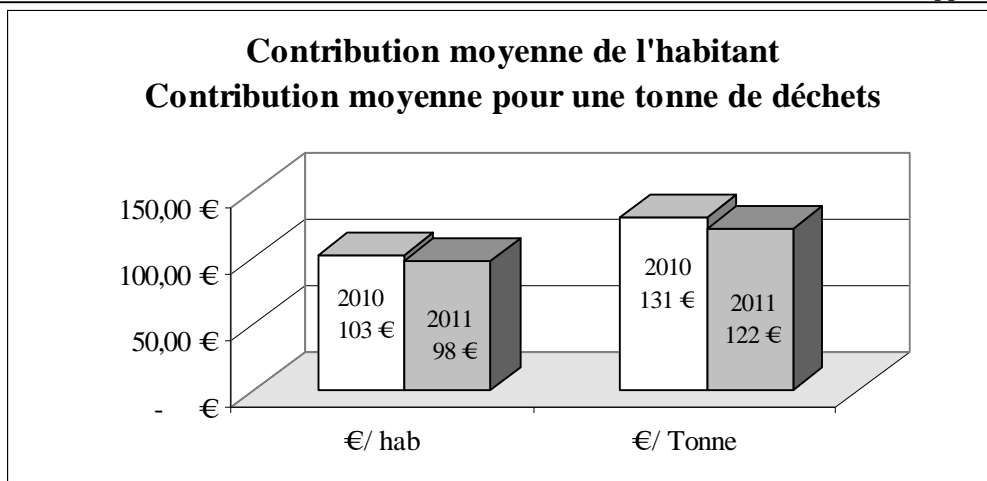
Cette taxe permet une facilité de gestion puisque celle-ci est recouvrée directement par les services fiscaux qui en calculent l'assiette pour ensuite la redistribuer mensuellement à la collectivité. Depuis la mise en place des Communautés de Communes, celles-ci perçoivent la TEOM en lieu et place du syndicat pour les communes qui les concernent. Elles perçoivent le produit de la TEOM qu'elles reversent ensuite au SICTOM.

Évolution de la TEOM



Depuis 2008, l'organe délibérant du SICTOM BBI vote un **produit de la TEOM** régulièrement en **baisse**.

	2010	2011	Évolution
Montant global de la TEOM	2 420 027 €	2 337 702 €	-3.40 %



La contribution moyenne par habitant (98 €) est inférieure à celle constatée sur le département d'Eure-et-Loir : 100,70 € par habitant.

En 2011, les taux d'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sont les suivants :

- 12,89 % de la base foncière des logements desservis par une collecte hebdomadaire
- 16,11 % pour ceux desservis par deux collectes hebdomadaires.

/X. ANALYSE DES COÛTS 2011

La méthode de calcul des coûts **ComptaCoût®** préconisée par l'**Ademe** a été utilisée afin d'analyser les coûts du service public d'élimination des déchets du SICTOM BBI. Cette méthode permet l'usage d'un cadre et d'une méthode communs à toutes les collectivités. Elle permet de reprendre l'ensemble des charges et des produits, de fonctionnement et d'investissement, liés à un exercice complet et de les affecter à chaque flux de déchets. Elle permet ainsi de restituer des coûts complets et sincères.

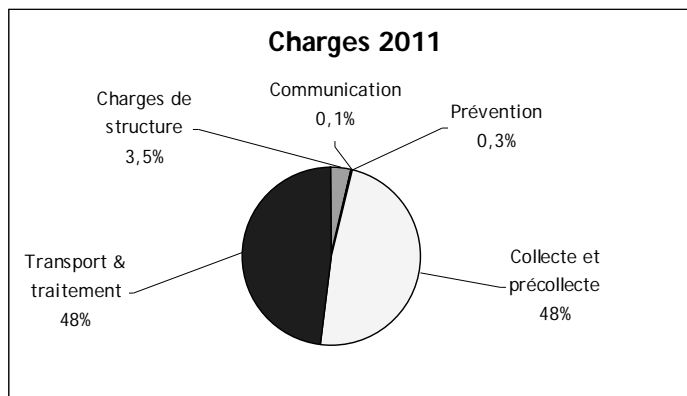
A. Les charges et les produits

	€ arrondis	€ / habitant
Total des charges 2011 TTC	3 004 000 €	125 €
Total des produits 2011	-784 000 €	-33 €
Coût à la charge de la collectivité	2 220 000 €	93 €
Contributions (TEOM)	2 338 000 €	98 €
Ecart	118 000 €	5 €

L'avenir laisse entrevoir des charges supplémentaires liées notamment à l'impact de la crise sur les prix des carburants ou à des projets visant la mise en conformité avec la réglementation, le PEDMA d'Eure-et-Loir et les lois « Grenelle de l'environnement ». C'est pourquoi, malgré la diminution régulière du produit de la TEOM depuis 2008, un écart est conservé entre la contribution de l'habitant et le coût réel du service.

Structure des charges :

Charges TTC 2011	€ arrondis	€ / hab
Charges de structure	106 000 €	4 €
Charges de Communication	2 000 €	0 €
<i>Prévention</i>	8 000 €	0 €
<i>Collecte et précollecte</i>	1 447 000 €	60 €
<i>Transport & traitement</i>	1 441 000 €	60 €
Charges techniques	2 896 000 €	121 €
Total des charges	3 004 000 €	125 €



Principaux postes de charges	Montant en €	% total des charges
1 Précollecte & collecte des OMR	867 810 €	29%
2 Traitement des OMR	714 449 €	24%
3 Transport & traitement déchèteries	434 620 €	14%
4 Précollecte & collecte des recyclables	347 055 €	12%
5 Gardiennage déchèteries	141 865 €	5%
6 Tri des recyclables	133 400 €	4%
Part des principaux postes de charges		88%

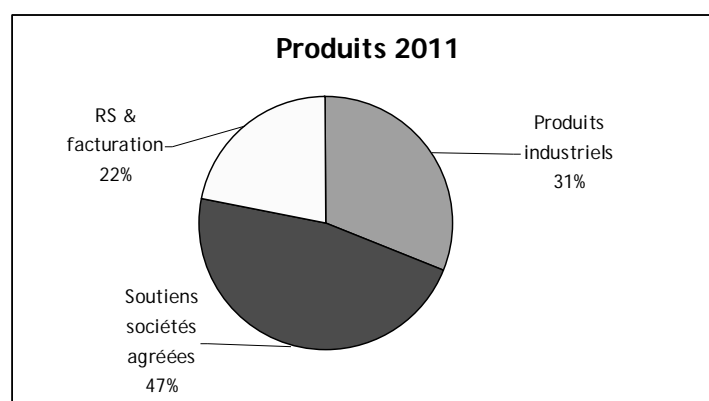
88 % des coûts du service public d'élimination des déchets ne sont à rattacher qu'à quelques postes de charges.

Le flux d'ordures ménagères résiduelles représente à lui seul plus de 50% des charges.

Grâce à la mise en place des collectes sélectives de 5 matériaux au moins sur l'ensemble du territoire et à la signature du contrat avec l'éco-organisme Eco-Emballages, le SICTOM BBI bénéficie d'un taux de **TVA réduit** (5,5 % jusqu'au 31 décembre 2011 et 7% depuis le 1^{er} janvier 2012) au lieu de 19,6 % sur les prestations afférentes aux déchets (collecte, incinération et autres traitements,...). L'impact sur le budget de fonctionnement est relativement important.

Structure des produits :

Produits 2011	€ arrondis	€ / hab
Produits industriels	244 000 €	10 €
Soutiens sociétés agréées	368 000 €	15 €
RS & facturation	173 000 €	7 €
Total des produits	785 000 €	33 €



Les produits industriels regroupent l'ensemble des recettes liées à la vente des matériaux et la participation versée par le SIRTOM du Pays Chartrain pour l'accès de certains de ses habitants à nos déchèteries. Ces produits ont augmenté de 20 % par rapport à 2010 essentiellement grâce à la remontée des cours de reprise de certains matériaux.

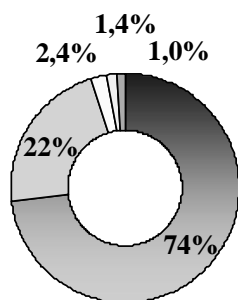
Les soutiens versés par les sociétés agréées (Eco-emballages, Ecofolio, Ecosystèmes) ont aussi progressé (+45%). Le nouveau barème Eco-emballages nous est plus favorable que le précédent.

B. Coût des différents flux par service

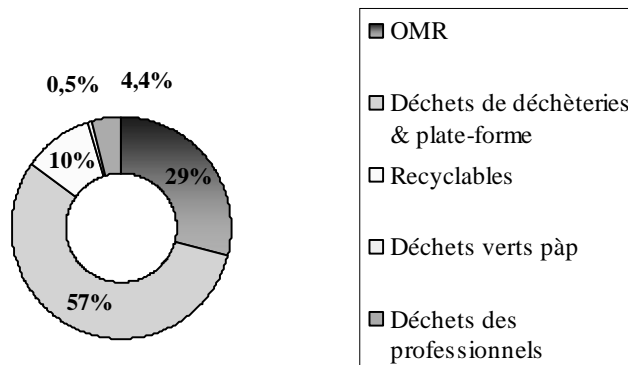
Part relative des différents flux :

	Coûts	Tonnages	€ / tonne	€ / habitant
OMR	1 618 575 €	5 704 T	284 €	68 €
Déchets de déchèteries & plate-forme	493 610 €	11 044 T	45 €	21 €
Recyclables	52 977€	2 067 T	26 €	2 €
Déchets verts pàp	31 579 €	94 T	336 €	1 €
Déchets des professionnels	22 842 €	878 T	26 €	1 €
	2 219 582 €	19 787 T	112 €	93 €

Répartition du coût à la charge de la collectivité



Répartition des tonnages

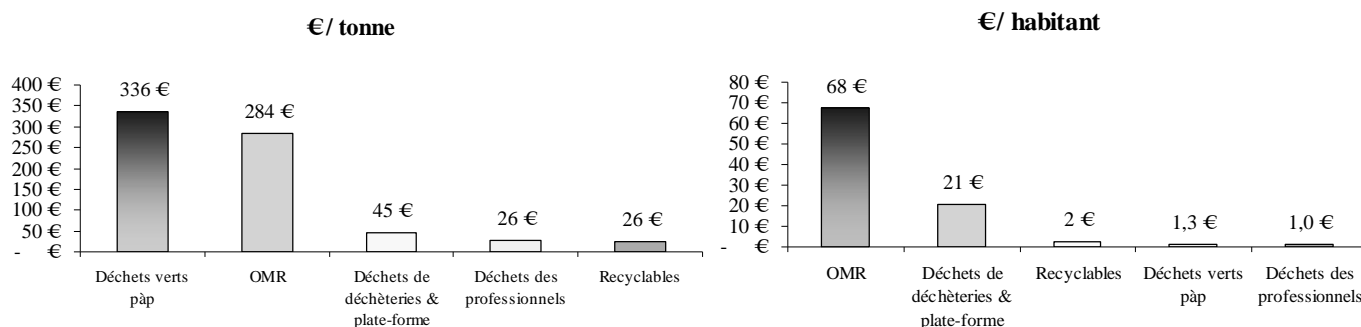


Les **ordures ménagères résiduelles** représentent **29% des tonnages**, alors qu'elles représentent **74% du coût** du service public d'élimination des déchets.

Les **déchèteries** représentent quant à elles **57 % des tonnages** éliminés pour un poids de **22 % du coût** du service.

Quant à la **collecte sélective des recyclables**, elle représente **2,4% du coût** du service alors qu'elle permet de détourner **10% du poids** des ordures incinérables.

Coût unitaire des différents flux :



L'analyse des coûts à la tonne montre que la collecte en porte à porte des déchets verts est la plus chère (néanmoins elle ne représente que 1,3 €par habitant), suivie par l'élimination des **ordures ménagères résiduelles** qui coûte **284 €la tonne**, soit **68€par habitant**.

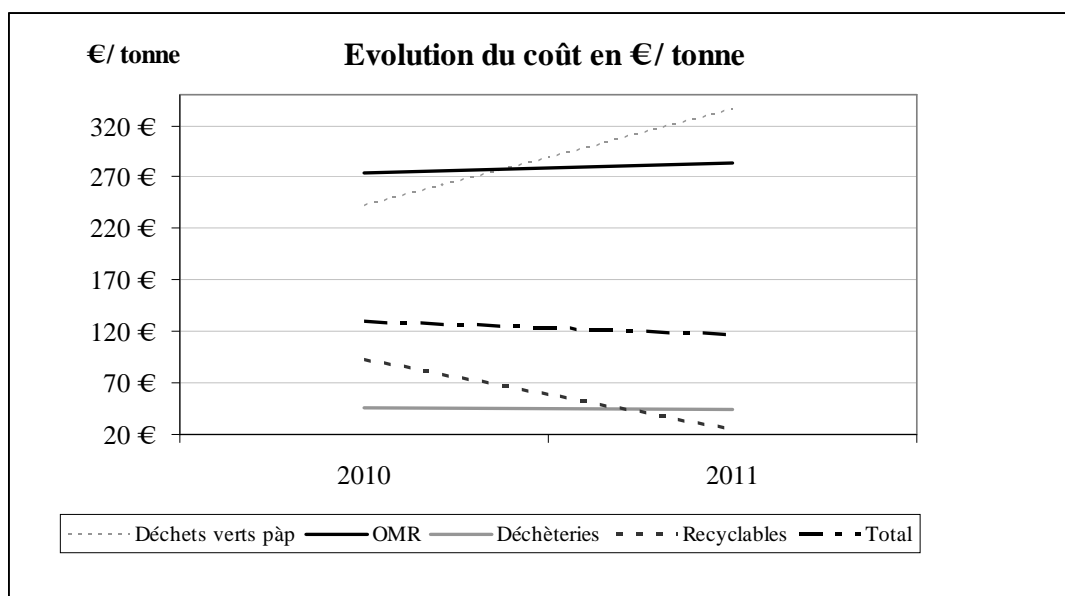
Si on compare le coût du service d'élimination des ordures résiduelles à celui des recyclables, **l'impact positif du geste de tri est évident** puisqu'une tonne de déchets collectée sélectivement et recyclée ne coûte que **26 €** soit **2 €par habitant**.

	€ / tonne	€ / habitant
Verre	161 €	6,1 €
Emballages recyclables	-324 €	-6,7 €
Papiers	103 €	2,9 €
	26 €	2,2 €

L'analyse plus précise des coûts de gestion des recyclables montre que les soutiens versés par Eco-Emballages sur les emballages recyclables et, pour une moindre part, les produits liés à la revente des matières, compensent largement les charges liées à ce poste. Par contre, l'équilibre n'est pas atteint pour les papiers et surtout pour le verre.

C. Evolution des coûts

La méthode ComptaCoût® n'a été utilisée que pour les années 2010 et 2011. Par conséquent, pour ce rapport, l'analyse de l'évolution des coûts ne peut porter que sur ces 2 années.



	€ / tonne		€ / habitant	
	2010	2011	2010	2011
Déchets verts pàp	241 €	336 €	1 €	1 €
OMR	274 €	284 €	66 €	68 €
Déchèteries	46 €	45 €	19 €	21 €
Recyclables	93 €	26 €	8 €	2 €
Total	129 €	117 €	97 €	93 €

Le **coût total du service à la tonne** et le coût total du service **à l'habitant diminuent** : les charges ont augmenté suite à la réactualisation des prix (impactée notamment par la hausse des prix des carburants), mais le tonnage global et la population suivent la même évolution.

Le **coût à la tonne des végétaux** collectés en porte à porte a subi une **hausse** liée à la diminution des tonnages, alors que les charges ont légèrement augmenté (carburant, frais sur véhicule).

Le SICTOM a signé le nouveau barème Eco-Emballages en 2011 plus avantageux. Ainsi les soutiens financiers attendus sont plus importants qu'en 2010. De plus, la hausse des cours de reprise des matériaux recyclables a impacté positivement les coûts du service de collectes sélectives.


Situation du SICTOM BBI par rapport aux objectifs du PEDMA 28

Le Plan d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de l'Eure-et-Loir révisé courant 2009 et 2010 s'engage à respecter les prescriptions du Grenelle de l'environnement. Une politique déchets très ambitieuse a été lancée par l'État, axée sur la prévention ou la réduction de la quantité de déchets et sur la valorisation.

Situation du SICTOM BBI en 2011 par rapport aux objectifs du PEDMA d'Eure-et-Loir :

Objectifs de prévention	Année de référence 2007	Objectifs du PEDMA kg / hab / an		Situation du SICTOM BBI 2011
		2015	2020	
OM + Collectes sélectives	8 103 tonnes 348 kg/hab/an	-7% 323 kg/hab/an	-7% 301 kg/hab/an	7 771 tonnes 325 kg/hab/an
Encombrants	3 497 tonnes 129 kg/hab/an	stabilité 129 kg/hab/an	stabilité 129 kg/hab/an	4 328 tonnes 156 kg/hab/an
Gravats	2 300 tonnes 85 kg/hab/an	stabilité 85 kg/hab/an	stabilité 85 kg/hab/an	3 387 tonnes 122 kg/hab/an
Déchets verts	3 963 tonnes 146 kg/hab/an	-7% 136 kg/hab/an	-7% 127 kg/hab/an	3 542 tonnes 128 kg/hab/an
Déchets ménagers spéciaux	59 tonnes 2,2 kg/hab/an	3 kg/hab/an	3kg/hab/an	50 tonnes 1,8 kg/hab/an

Objectifs de valorisation	Gisement Ademe 2006	Année de référence 2007	Objectifs du PEDMA kg / hab / an		Situation du SICTOM BBI 2011	
			2015	2020		
Emballages	35 kg/hab/an	53,4%	75%	85%	19 kg/hab/an 55,0%	69,3%
Verre	40 kg/hab/an	103,0%	75%	85%	42 kg/hab/an 104,6%	
Papiers journaux	53 kg/hab/an	65,7%	75%	75%	28 kg/hab/an 52,1%	
Refus de tri		11,8%	10 à 15%	10 à 15%	17,2%	
Encombrants		21,8%	41%	48%	47,2%	
Déchets végétaux		100,0%	100%	100%	100,0%	
Total déchets ménagers		43,0%	45%	50%	38,7%	

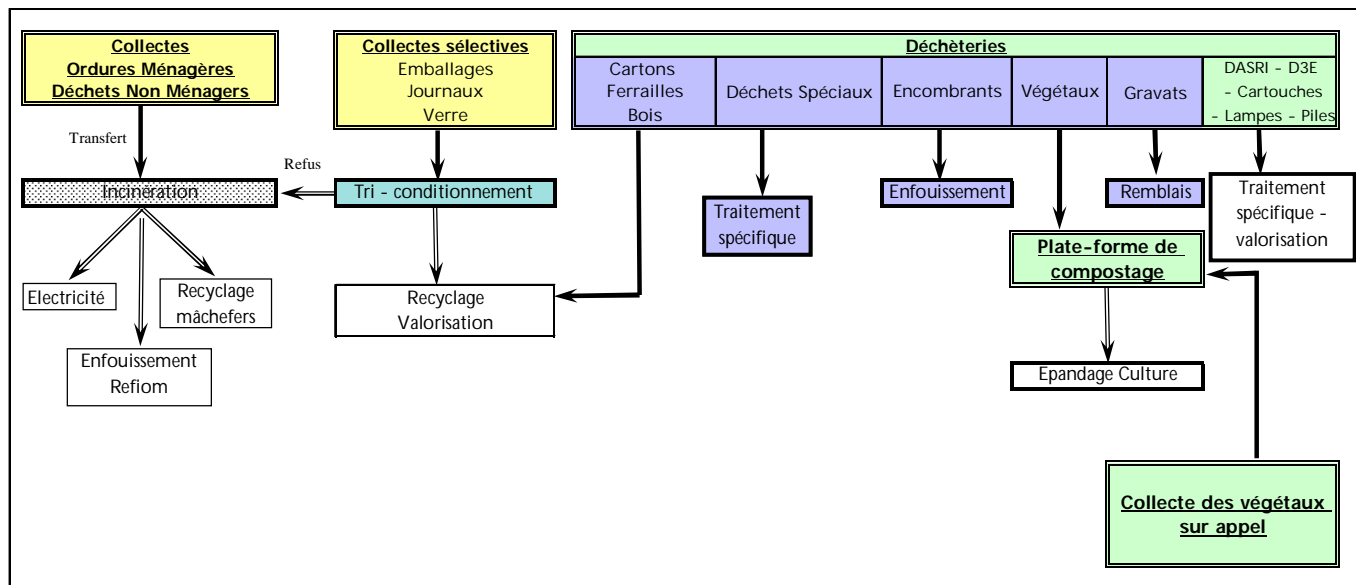
Respect des objectifs 2015 

Non atteinte des objectifs 2015 

Le programme local de prévention du SICTOM BBI est en cours d'élaboration et visera à l'atteinte des objectifs de prévention et de réduction.

SYNTHESE

I - Présentation générale du service

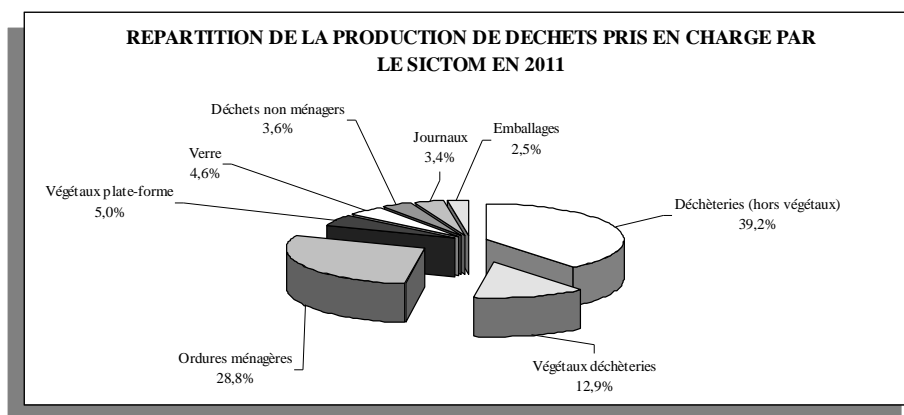
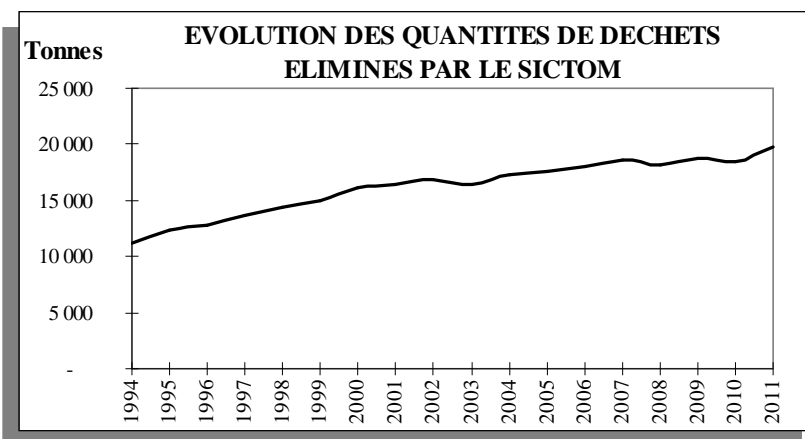


Régie SICTOM
SOMEL
NCI Environnement
Sita Centre Ouest
Natriel

II - Les principaux indicateurs

INDICATEURS TECHNIQUES

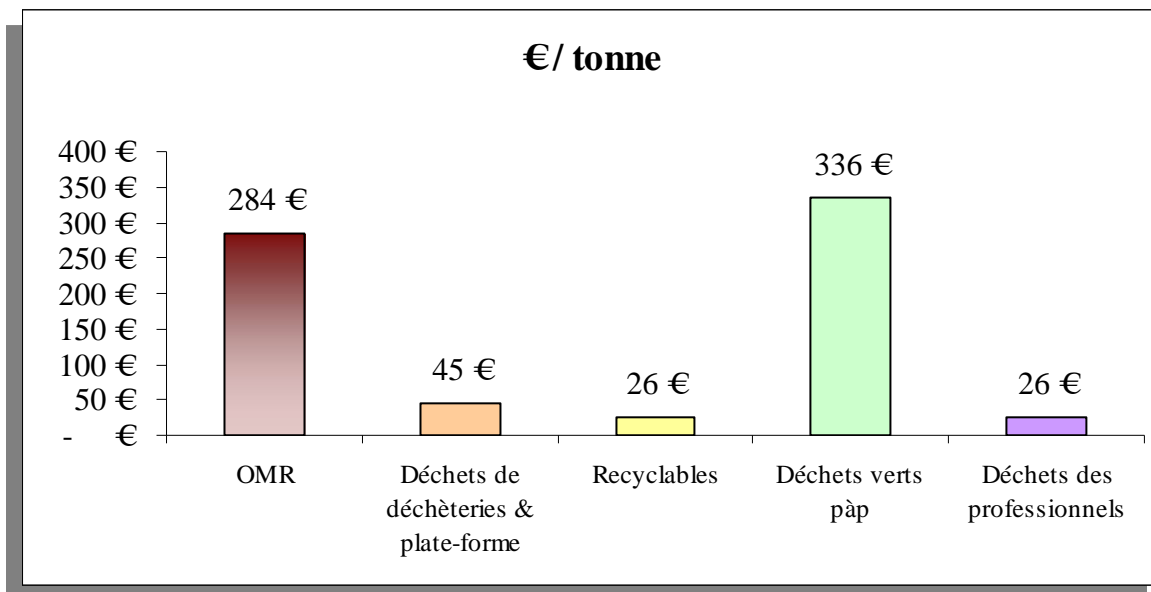
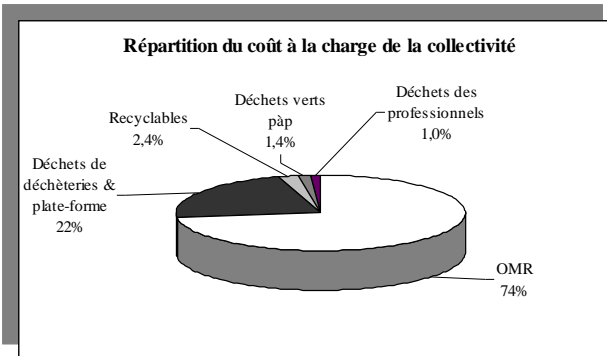
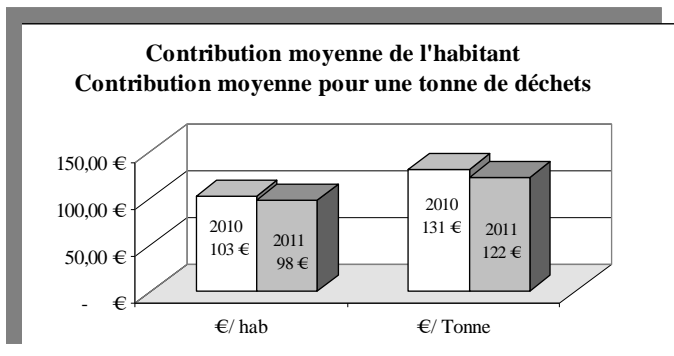
⇒ Augmentation du tonnage traité de 6,8 % entre 2010 et 2011



- ⇒ Forte augmentation des tonnages de déchèteries (14,2%)
- ⇒ Augmentation des tonnages compostés (7,5%)
- ⇒ Stabilité des ordures incinérées (0,1%)
- ⇒ Légère diminution des collectes sélectives (-0,9%)

Taux de valorisation matière : 39,24 %
Taux de valorisation énergétique : 32,40 %

INDICATEURS FINANCIERS



Modalités de financement

- ⇒ **Produit de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères perçu en 2011 : 2 337 702 €**
- ⇒ La TEOM est répartie selon deux taux appliqués sur les bases foncières bâties :

Logements desservis par	2007	2008	2009	2010	2011
1 collecte hebdomadaire	16,79 %	16,79 %	15,35 %	14,35 %	12,89 %
2 collectes hebdomadaires	20,99 %	20,99 %	19,18 %	17,94 %	16,11 %

